

**Mise en garde**

**Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.**



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le jeudi 6 octobre 2022 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement  
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa  
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé  
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif  
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement adjoint - Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administrative  
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement  
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie  
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-recherchiste

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 29.

---

**10.02 - Mot du Maire et des élus(e)s**

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élu(e)s débute à 19 h 31 et se termine à 19 h 44.

---

**CA22 16 0319**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 6 octobre 2022, à 19 h**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 6 octobre 2022, à 19 h, tel que proposé en modifiant le mot « lundi » apparaissant dans l'ordonnance « Cérémonie du Jour du souvenir » et en le remplaçant par le mot « vendredi ».

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

**10.04 - Période de questions du public**

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 45 ET SE TERMINE À 20 H 46.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Marc Poulin	Éthique des élu.e.s
Pierre Lacerte	Nouvel aménagement du parc Outremont
Frederic Gosselin	Solution pour réduire le trafic sur Davaar
Catherine Lapointe	Question 18
France Brosseau	Question 12
Céline Forget	Travaux sur Van Horne
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Yanni Plourde	J'ai 11 ans, en 6e année à l'école Guy-Drummond. Chaque jour, je marche à l'école. Je dois traverser l'intersection Lajoie-Dollard pour me rendre à l'école. Récemment la rue Dollard a été réouverte aux voitures. J'imagine que cette décision a été prise pour faciliter la vie des automobilistes. Cependant, ça rend le chemin plus difficile pour les piétons comme moi. À 11 ans, je ne peux pas avoir de permis de conduire mais je dois me déplacer pour aller à l'école et mes activités parascolaires au CCI. Aujourd'hui moi et ma soeur avons failli se faire rentrer dedans par une moto. Ce n'est pas la première fois que je manque de faire frapper à cette intersection. Même quand la brigadière est là à la fin de la journée, dans la rue avec son panneau, les voitures n'arrêtent pas toujours. C'est dangereux! Qu'allez-vous faire concrètement, et là je ne parle pas des études et des analyses, qu'allez-vous faire concrètement pour assurer que je ne me sente pas en danger en allant à l'école?
France Poulin	Mme Patreau  A la suite des changements proposés au règlement du conseil par M

	<p>Desbois et son équipe, vous avez accusé ce dernier et je cite " de faire preuve d'un patriarcat d'un autre siècle" et incité les citoyens à venir manifester à l'hôtel de ville. En tant que féministe, je vous ai signalé mon inconfort avec un tel détournement de la Cause, ce qui m'a valu une leçon sur le féminisme version Patreau. Pourtant, au même moment, le Maire Projet Montréal de MHM, M Lessard Blais, proposait des modifications quasi identiques à son propre règlement de conseil, quoique que plus restrictives. Je n'ai pas entendu votre appel à aller manifester, pas plus que vous n'avez dénoncé cet autre patriarcat d'un autre siècle! De toute évidence votre profession de foi féministe dépend de l'allégeance politique. Indécent! Ce soir, je demande donc à nouveau que vous vous excusiez auprès du Maire Desbois pour ces accusations gratuites.</p>
Micheline Maranda	<p>Ma question s'adresse à tous les élus Est-ce qu'en votant en faveur d'une Motion discriminatoire, un élu enfreint son code d'éthique?</p>
Stéphane Goyette	<p>M. Le Maire, madame la Directrice générale,</p> <p>Bonjour,</p> <p>Préambule</p> <p>Depuis plusieurs années, je constate que l'entretien des patinoires extérieures se dégrade et est surpris voire déçu des pratiques d'entretien à l'arrondissement telle que l'arrosage en plein jour (souvent alors que les conditions d'ensoleillement sont à leur comble ou encore alors que des patineurs y sont présents). Ou encore, l'ouverture tardive des patinoires (en début de saison ou suite aux intempéries). Au cours des dernières années, vous avez souvent invoqué le réchauffement climatique pour expliquer cet état de faits. Pourtant, je me suis contraint malheureusement à opter de me déplacer à Ville Mont-Royal ou dans d'autres arrondissement. Existerait-il un micro-climat particulier à Outremont? Après m'être maintes fois plaint de cette situation, quelle ne fut pas consternation d'apprendre, l'année dernière, qu'il n'existait pas de protocole d'entretien des patinoires extérieures, alors que pourtant, le patinage est l'une des activités sportives les plus pratiquées de l'arrondissement. J'ai découvert, après avoir effectué quelques recherches, que l'arrondissement Ville-Marie avait développé (en 2015!!!) un guide (ci-joint) d'entretien des patinoires extérieures (que je souhaite voir formellement déposé au Conseil d'arrondissement). Je suis aussi tombé sur une page du site web de la Ville de Montréal qui fait état des meilleures pratiques d'entretien pour constater que l'arrondissement ne les applique même pas elle-même...</p> <p>Question: Que comptez-vous faire pour améliorer l'entretien en prévision de l'hiver prochain? Comptez-vous développer et adopter un protocole destiné à guider les opérations du service des travaux publics? Comptez-vous former le personnel d'entretien sur les meilleures pratiques? Comptez-vous utiliser de nouveaux équipements ou les utiliser différemment? Comptez-vous affecter des ressources de soir et/ou de nuit? Comptez-vous allouer les mêmes ressources financières ou sinon quels coûts additionnels faudra-t-il imputer à cette activité? Merci, Stéphane</p> <p><u><a href="https://drive.google.com/file/d/1JsX1yHJ8zGYmdveLhxabXUjg0DXNblUhw/vi?usp=sharing">Lien vers le document déposé :</a></u> <u><a href="https://drive.google.com/file/d/1JsX1yHJ8zGYmdveLhxabXUjg0DXNblUhw/vi?usp=sharing">https://drive.google.com/file/d/1JsX1yHJ8zGYmdveLhxabXUjg0DXNblUhw/vi?usp=sharing</a></u></p>
David DesBaillets	<p>My question is for Mayor Desbois: your administration has done next to nothing to improve security for cyclists nor has it expanded the network of bike paths in Outremont. Yet you insist on giving Outremont Security the right to punish them for choosing to use bikes instead of cars. Your proposed fines will only discourage people from using healthy and green alternatives to driving cars in our neighborhoods. It's a shame you don't do more to encourage cycling.</p>
Samuel Freeman	<p>Comment justifiez-vous l'abus de pouvoir qui consiste à utiliser le service de sécurité d'Outremont, qui est censé protéger les citoyens, pour punir les citoyens qui se déplacent en voiture sur les rues fermées aux voitures? Pourquoi voulez-vous décourager le transport par bicyclette sur des voies sécurisées?</p>

Mathieu levert	Vous auriez dû le faire avant
Michael Sevigny	Bonjour . Ce n'est pas tant une question qu'un commentaire pour donner mon appui à l'arrondissement en ce qui concerne les contraventions aux cyclistes. Partout à Montréal les cyclistes sont devenus insupportables sur les trottoirs et dans les zones piétonnes. Ça va jusqu'au feu vert avec voyant blanc où l'on est obligé de céder la place aux cyclistes. Les soi-disant campagnes d'éducation et sensibilisation ne fonctionnent pas. Comme piéton j'en ai ras-le-bol de l'agression constante du cycliste qui me dépasse sans prévenir de sa présence ou qui se met dans mon chemin. La réponse au problème passe nécessairement par la police et une mesure qui fera réfléchir la prochaine fois. Merci
Sarah Dorner	Nous fréquentons régulièrement l'avenue Bernard et nous constatons la présence d'un grand nombre de cyclistes qui y circulent, incluant des femmes et des familles. Ce choix est lié au manque d'infrastructures sécuritaires pour les cyclistes à Outremont et le nombre trop élevé de voitures sur Lajoie et Van Horne, surtout autour des écoles. Nous reconnaissons l'importance du sentiment de sécurité chez les cyclistes et chez les piétons et nous demandons à l'arrondissement de mettre en place des structures pour favoriser la cohabitation sécuritaire des cyclistes et des piétons sur Bernard et non d'émettre des contraventions aux cyclistes. L'approche proposée par l'arrondissement est déraisonnable et régressive.
Rani Cruz	Durant toute l'année, de nombreux bollards ont été détruits ou ont tout simplement disparu. Dans le passé, les bollards ont été remplacés en temps voulu. Cette année, pas du tout. Un exemple sur la rue Outremont - elles ont presque toutes disparu. Le marquage de plusieurs pistes cyclables a aussi été négligé cette année. De plus, les chemins sont remplis de nids de poule et de fissures, ce qui les rend très dangereux pour nos résidents, qu'il s'agisse de jeunes enfants apprenant à faire du vélo ou de personnes âgées que je vois tous les jours sur les pistes. Il est tout aussi important d'entretenir ces chemins que nos routes. L'arrondissement a-t-il cessé de les entretenir pour une raison précise ? Je suggère à nos élus de monter sur leurs vélos et de voir ce que nous vivons.
France Brosseau	Le parc-école de l'école Saint Germain a besoin de rénovations importantes. Ce parc est non seulement dédié aux élèves de l'école, mais il est également le seul parc destiné aux outremontais qui résident dans la partie ouest de l'arrondissement. Cela fait plusieurs années que les parents en demandent la réfection. La Fondation de l'école a amassé une somme considérable afin d'embellir et rendre plus fonctionnelle la cour d'école, excluant le parc-école. Il est important de noter que les citoyens utilisent l'entièreté de la cour. Notre directrice a envoyé une lettre le 14 avril confirmant les discussions précédentes avec l'arrondissement et notre désir d'aller de l'avant avec la réfection du parc-école et ainsi rendre l'entièreté de la cour plus agréable pour élèves et citoyens. Or, depuis ce temps, c'est silence radio. Alors ma question est celle-ci : quand l'arrondissement a-t-il l'intention de répondre à madame Leduc concernant l'appui financier demandé pour la réfection du parc-école?
Yannick Bujold	Après toutes les oppositions et tentatives de blocages émanant de l'administration administration Coderre-Desbois, je me réjouis de constater qu'aujourd'hui que vous choisissez de vous aligner derrière le leadership de la Ville de Montréal, en partenariat avec le Centre de service scolaire Marguerite-Bourgeoys, pour permettre une mutualisation de l'espace public qui conduira à l'aménagement et à l'utilisation d'un parc-école dans le nouveau parc Irma-Levasseur, au bénéfice des enfants de la future nouvelle école outremontaise qui sera construite dans le cadre du grand projet MIL Montréal. Bravo à Projet Montréal, qui bâtit des quartiers à échelle humaine.
Laura Di Iorio	Outremont a décidé d'instaurer des permis de stationnement pour diminuer les GES et pour payer la transition écologique. Excellent. Le système des vignettes tel quel ne marche pas par contre surtout sur des rues comme Ave. Willowdale où il y a pleins d'étudiants de l'udem qui se stationnent toute la journée sans permis (j'en connais) ou qui peuvent obtenir une vignette pour 100\$ x mois quand à l'université c'est beaucoup plus chère. 1-pourquoi ne pas contrôler les stationnements sur Willowdale et partout dans l'arrondissement? (l'agent ne passe que la journée du nettoyage de la rue) Sans un contrôle aux deux heures le système ne marche pas ni pour diminuer les GES ni pour se payer la transition écologique. Quand on appelle pour faire intervenir l'agent de la mobilité ils nous répondent que ces autos ont probablement un permis journalier mais comment le savoir

	s'ils ne contrôlent pas? Qu'est ce que ça va arriver avec l'ouverture du REM? Merci
Catherine Lapointe	Le parc école de l'école Saint-Germain d'Outremont nécessite beaucoup d'amour, et ce depuis plusieurs années. Les parents de l'école se sont mobilisés et ont récolté plus de 100 000\$ pour son embellissement. La CCSMB est prête également à subventionner une partie de sa réfection. Qu'en est il de l'arrondissement sachant qu'une demande à cet effet a été envoyée par notre directrice en date du 14 avril dernier? Les parents et les citoyens d'Outremont seront enchantés d'avoir un parc à la hauteur des attentes des enfants et élèves. Merci

---

**CA22 16 0320**

**Prolongation de la période de questions des citoyens**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**DE PROLONGER** la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

**LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 46 ET SE TERMINE À 20 H 59.**

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

---

**CA22 16 0321**

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 6 septembre 2022, à 19 h**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 6 septembre 2022, à 19 h.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

---

**CA22 16 0322**

**Période d'intervention des citoyens - Point 47.01 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine**

Le maire invite les personnes intéressées à s'exprimer sur ce dossier – Aucune intervention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

---

**CA22 16 0323**

**Période d'intervention des citoyens - Point 47.02 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 1400, avenue Thérèse-Lavoie-Roux**

Le maire invite les personnes intéressées à s'exprimer sur ce dossier – Aucune intervention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

---

**CA22 16 0324**

**Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes S.E.N.C., pour la réalisation du projet de restauration et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur de l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 417 819,15 \$, taxes incluses (Contrat : 363 321 \$ + Contingences : 54 498,15 \$) - Appel d'offres public 22-19483 - 3 soumissionnaires - Dépense provenant du fonds des parcs de l'arrondissement d'Outremont**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1229293003;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** à Affleck de la Riva architectes S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation du projet de restauration et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur de l'arrondissement d'Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 363 321 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19483 (3 soumissionnaires);

**D'AUTORISER** une dépense de 363 321 \$, incluant les taxes, à Affleck de la Riva architectes S.E.N.C., pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation du projet de restauration et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur de l'arrondissement d'Outremont;

**D'AUTORISER** une dépense de 54 498,15 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

**D'AUTORISER** une dépense totale de 417 819,15 \$, incluant les taxes et le budget de contingences;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1229293003

---

**CA22 16 0325**

**Accorder un soutien financier non récurrente de 2 190 \$, taxes incluses, à l'organisme Comité de jumelage d'Outremont, en soutien à la venue de la délégation du Vésinet et d'Oakwood en visite à Outremont du 13 au 15 octobre 2022 lors du 47<sup>e</sup> anniversaire de jumelage entre l'arrondissement d'Outremont et ces villes jumelles / Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226673001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** une contribution financière non récurrente, à même le surplus libre de l'arrondissement, d'un montant de 2 190 \$, toutes taxes applicables incluses, le cas échéant, à l'organisme à but non lucratif Comité de jumelage d'Outremont en soutien à la venue de la délégation du Vésinet et d'Oakwood en visite à Outremont du 13 au 15 octobre 2022 lors du 47<sup>e</sup> anniversaire de jumelage entre l'arrondissement d'Outremont et ces villes jumelles;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**A 21 h 15, le président du conseil suspend la séance.**

**A 21 h 20, le conseil reprend ses travaux.**

---

Un débat s'engage.

---

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

**Votent contre:** Valérie Patreau, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.02 1226673001

---

**CA22 16 0326**

**Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys relatif à l'aménagement et à l'utilisation d'un parc-école dans le nouveau parc Irma - LeVasseur de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1227596001:

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys relative à l'aménagement et à l'utilisation d'un parc-école dans le nouveau parc Irma-LeVasseur dans l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal;

**D'AUTORISER** le greffier adjoint de la Ville à signer au nom de la Ville ledit projet d'entente.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1227596001

---

**CA22 16 0327**

**Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys relatif à la construction et l'entretien d'une infrastructure de rétention permettant la gestion mutualisée des eaux pluviales d'une école primaire dans le nouveau parc Irma-LeVasseur de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1227596003;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre de service scolaire Marguerite-Bourgeoys relatif à la construction et l'entretien d'une infrastructure de rétention permettant la gestion mutualisée des eaux pluviales d'une école primaire dans le nouveau parc Irma-LeVasseur de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal;

**D'AUTORISER** le greffier adjoint de la Ville à signer au nom de la Ville ledit projet d'entente.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1227596003

---

**CA22 16 0328**

**Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) loue de COMPLEXE AVENUE OGILVY SEC, un local au sous-sol de l'immeuble situé au 405 avenue Ogilvy, d'une superficie d'environ 4 014 pi<sup>2</sup> (372,9 m<sup>2</sup>), pour les besoins d'archivage de l'arrondissement d'Outremont, pour un terme de 3 ans et 19 jours, soit du 13 octobre 2022 au 31 octobre 2025. La dépense totale est de 224 898,61 \$, taxes incluses. Bâtiment 8140-002**

**ATTENDU QU'EN** 2006, dans le but d'améliorer la prestation des services offerts au public, le conseil a entériné une décision relocalisant le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine dans les locaux situés au 544, avenue Davaar, lesquels abritaient le centre d'archives de l'arrondissement. Dans ce contexte, il s'est avéré nécessaire de relocaliser le centre d'archives;

**ATTENDU QUE** depuis 2006, par le biais des résolutions CA06 16 0138, CA09 16 0197, CA12 16 0391 et CA14 16 0213, l'arrondissement d'Outremont a négocié des ententes avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, Développement Olympec Inc. et Société en commandite 6600 Saint-Urbain Associés pour la location d'un local aux fins de l'entreposage de ses archives;

**ATTENDU QUE** l'immeuble abritant le local de 2 334 pi<sup>2</sup> loué pour l'entreposage des archives de l'arrondissement depuis 2014 a été vendu au mois de juin 2022 et que les termes et modalités fixés pour le renouvellement du bail ne répondaient plus aux besoins de l'arrondissement;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement a demandé le soutien du Service de la stratégie immobilière (SSI) de la Ville de Montréal pour trouver un nouvel espace d'entreposage des archives répondant mieux à ses besoins;

**ATTENDU QUE** le local, sis au 405 avenue Ogilvy, ayant une superficie locative d'environ 4 014 pi<sup>2</sup> sera utilisé à des fins d'entreposage et de bureau pour les archives de l'arrondissement;

**ATTENDU QU'À** d'un bail entre les parties pour une durée de 3 ans et 19 jours, soit du 13 octobre 2022 au 31 octobre 2025;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226025008;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** le projet de bail par lequel la Ville loue de COMPLEXE AVENUE OGILVY SEC, un local situé au 405, avenue Ogilvy, d'une superficie d'environ 4 014 pi<sup>2</sup> (372,9 m<sup>2</sup>), pour les besoins d'archivage de l'arrondissement d'Outremont, pour une période de trois (3) ans et dix-neuf (19) jours, à compter du 13 octobre 2022, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. La dépense totale est de 224 898,61 \$, taxes incluses;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1226025008

---

**CA22 16 0329**

**Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour la prise en charge de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226094001;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCEPTER**, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), la prise en charge par la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional. L'offre de service est acceptée conformément au partage des responsabilités prévu au sommaire décisionnel en concordance des spécifications mentionnées dans le sommaire décisionnel.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1226094001

---

#### **CA22 16 0330**

**Dépôt des rapports des décisions déléguées pour le mois d'août 2022**

**DÉPÔT** des rapports des décisions déléguées pour le mois d'août 2022.

30.02 1226131006

---

#### **CA22 16 0331**

**Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'août 2022**

**DÉPÔT** de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'août 2022.

30.03 1226131007

---

#### **CA22 16 0332**

**Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'août 2022**

**DÉPÔT** de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'août 2022.

30.04 1226131008

---

**CA22 16 0333**

**Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois d'août 2022**

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour le mois d'août 2022.

30.05 1226131009

---

**CA22 16 0334**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ pour financer le Programme d'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont - PDI 2023-2032**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ pour financer les travaux d'aménagement de parcs de l'arrondissement d'Outremont* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à financer les travaux d'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont

40.01 1223711040

---

**CA22 16 0335**

**Adoption d'un projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ pour financer le Programme d'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont - PDI 2023-2032**

**ATTENDU QUE** le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 300 000 \$ pour l'aménagement des parcs dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2023-2032;

**ATTENDU QUE** le montant visé comprend trois années couvertes au programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2023-2032, soit les années 2023, 2024 et 2025, adopté par le conseil de l'arrondissement lors d'une séance extraordinaire qui s'est tenue le 6 octobre 2022, à 18 h;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 octobre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711040;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Caroline Braun

**D'ADOPTER** un projet de « *Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ pour financer les travaux d'aménagement de parcs de l'arrondissement d'Outremont* ». L'objet de ce règlement vise à financer les travaux d'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont.

## **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1223711040

---

### **CA22 16 0336**

#### **Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement - PDI 2023-2032**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à financer les travaux de verdissement et de sécurisation de ruelles prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement.

40.03 1223711041

---

### **CA22 16 0337**

#### **Adoption d'un projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement - PDI 2023-2032**

**ATTENDU QUE** le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 450 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2023-2032 pour le réaménagement des infrastructures;

**ATTENDU QUE** le montant visé comprend trois années couvertes au programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2023-2032, soit les années 2023, 2024 et 2025, adopté par le conseil de l'arrondissement lors d'une séance extraordinaire qui s'est tenue le 6 octobre 2022, à 18 h;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 octobre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711041;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet de « *Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement* ». L'objet de ce règlement vise à financer les travaux de verdissement et de sécurisation de ruelles prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1223711041

---

**CA22 16 0338**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 1 275 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réfection routière de l'arrondissement - PDI 2023-2032**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 1 275 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réfection routière de l'arrondissement* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à financer les travaux de réfection routière de l'arrondissement, incluant la réfection de trottoirs et l'ajout de dos d'âne.

40.05 1223711042

---

**CA22 16 0339**

**Adoption d'un projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 1 275 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réfection routière de l'arrondissement - PDI 2023-2032**

**ATTENDU QUE** le présent sommaire vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 275 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2023-2032 pour la réalisation du Programme de réfection routière de l'arrondissement;

**ATTENDU QUE** le montant visé comprend trois années couvertes au programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2023-2032, soit les années 2023, 2024 et 2025, adopté par le conseil de l'arrondissement lors d'une séance extraordinaire qui s'est tenue le 6 octobre 2022, à 18 h;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 octobre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711042;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet de « *Règlement autorisant un emprunt de 1 275 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réfection routière de l'arrondissement* ». L'objet de ce règlement vise à financer les travaux de réfection routière de l'arrondissement, incluant la réfection de trottoirs et l'ajout de dos d'âne.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1223711042

---

#### **CA22 16 0340**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 3 350 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement - PDI 2023-2032**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 3 350 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiments de l'arrondissement d'Outremont.

40.07 1223711043

---

#### **CA22 16 0341**

**Adoption d'un projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 3 350 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement - PDI 2023-2032**

**ATTENDU QUE** le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 3 350 000 \$ pour la protection des bâtiments dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2023-2032;

**ATTENDU QUE** le montant visé comprend trois années couvertes au programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2023-2032, soit les années 2023, 2024 et 2025, adopté par le conseil de l'arrondissement lors d'une séance extraordinaire qui s'est tenue le 6 octobre 2022, à 18 h;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 octobre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711043;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet de « *Règlement autorisant un emprunt de 3 350 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement* ». L'objet de ce règlement vise à financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiments de l'arrondissement d'Outremont.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1223711043

---

#### **CA22 16 0342**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 1 308 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain - PDI 2023-2032**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 1 308 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à financer l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain sur le territoire de l'arrondissement.

40.09 1223711044

---

#### **CA22 16 0343**

**Adoption d'un projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 1 308 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain - PDI 2023-2032**

**ATTENDU QUE** le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 308 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipements et de mobilier urbain dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2023-2032;

**ATTENDU QUE** le montant visé comprend trois années couvertes au programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2023-2032, soit les années 2023, 2024 et 2025, adopté par le conseil de l'arrondissement lors d'une séance extraordinaire qui s'est tenue le 6 octobre 2022, à 18 h;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 octobre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711044;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet de « *Règlement autorisant un emprunt de 1 308 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain* ». L'objet de ce règlement vise à financer l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain sur le territoire de l'arrondissement.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1223711044

---

#### **CA22 16 0344**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Réduction de la limite de vitesse sur l'avenue Lajoie prévue au chapitre IX du Règlement 1171 relatif aux limites de vitesse dans l'arrondissement**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à réduire à 20 km/h la limite de vitesse sur l'avenue Lajoie ainsi qu'à modifier le Plan des limites de vitesse de l'arrondissement cité à l'annexe A du règlement.

40.11 1225069002

---

#### **CA22 16 0345**

**Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Réduction de la limite de vitesse sur l'avenue Lajoie prévue au chapitre IX du Règlement 1171 relatif aux limites de vitesse dans l'arrondissement**

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 octobre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à réduire à 20 km/h la limite de vitesse sur l'avenue Lajoie ainsi qu'à modifier le Plan des limites de vitesse de l'arrondissement cité à l'annexe A du règlement.

---

Un débat s'engage.

---

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1225069002

---

#### **CA22 16 0346**

**Avis de motion, dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171) - Conversion la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et y modifier les règles de stationnement**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à convertir la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et d'y modifier les règles de stationnement.

40.13 1225069029

---

#### **CA22 16 0347**

**Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171) - Conversion la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et y modifier les règles de stationnement**

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 octobre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069029;

### **PROPOSITION PRINCIPALE**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à convertir la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et d'y modifier les règles de stationnement.

### **AMENDEMENT PROPOSÉ**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'AMÉNAGER, D'ICI AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023, UNE PISTE CYCLABLE NORD-SUD PERMANENTE ET SÉCURITAIRE

Un débat s'engage.

### **VOTE SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT**

**Votent en faveur:** Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT EST BATTUE.

### **VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1225069029

---

### **CA22 16 0348**

#### **Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2) - Modification de la composition du comité - Règlement AO-XXX**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à modifier la composition du CCU et ce, conformément aux pouvoirs habilitants conférés par l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1).

40.15 1226347005

**CA22 16 0349**

**Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2) - Modification de la composition du comité - Règlement AO-XXX**

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 octobre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226347005;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du « *Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier la composition du CCU et ce, conformément aux pouvoirs habilitants conférés par l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1).

---

Un débat s'engage.

---

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16 1226347005

---

**CA22 16 0350**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (AO-78) - Modifier et harmoniser les pénalités conformément aux dispositions prévues à la Loi sur les cités et villes**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (AO-78)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à modifier et à harmoniser les pénalités conformément aux dispositions prévues à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19).

40.17 1229203009

---

**CA22 16 0351**

**Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (AO-78) - Modifier et harmoniser les pénalités conformément aux dispositions prévues à la Loi sur les cités et villes**

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 octobre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1229203009;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du « *Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (AO-78)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier et à harmoniser les pénalités conformément aux dispositions prévues à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19).

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.18 1229203009

---

**CA22 16 0352**

**Adoption- Règlements modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (AO-544) - Réduction des frais exigibles pour l'émission d'un permis journalier de stationnement pour les personnes de 65 ans et plus inscrites à une activité offerte au Centre communautaire et intergénérationnel (CCI) à raison d'un maximum de 100 permis journaliers par année par personne**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 septembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QU'ENTRE** le premier projet de règlement adopté le 6 septembre 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069018;

**PROPOSITION PRINCIPALE**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, sans changement, le « *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (AO-544)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement afin de réduire les frais exigibles pour l'émission d'un permis journalier de stationnement pour les personnes de 65 ans et plus inscrites à une activité offerte au Centre communautaire et intergénérationnel (CCI) à raison d'un maximum de 100 permis journaliers par année par personne.

#### **AMENDEMENT PROPOSÉ**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

Pour les personnes de 65 ans et plus inscrites à une activité offerte au CCI qui viennent en covoiturage;

Retirer le maximum de 100 permis par jour par année et les remplacer par des permis à zéro (0) \$.

Un débat s'engage.

**À 21 h 55, le président du conseil suspend la séance.**

**À 22 h 02, le conseil reprend ses travaux.**

#### **VOTE SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT**

**Votent en faveur:** Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT EST BATTUE.

#### **VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE**

---

Un débat s'engage.

---

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

**Votent contre:** Valérie Patreau, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.19 1225069018

---

#### **CA22 16 0353**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée sur les avenues Canterbury, Plantagenet, Stirling, Wilderton et Woodbury prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 septembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QU'ENTRE** le premier projet de règlement adopté le 6 septembre 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069025;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, sans changement, le « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée sur les avenues Canterbury, Plantagenet, Stirling, Wilderton et Woodbury.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.20 1225069025

---

#### **CA22 16 0354**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (AO-544) et le Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification du mode d'attribution des permis journaliers gratuits accessibles aux Centre de la Petite Enfance et les garderies, subventionnés ou non, reconnus par le Ministère de la famille**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 septembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QU'ENTRE** le premier projet de règlement adopté le 6 septembre 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069026;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, sans changement, le « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (AO-544) et le Règlement relatif à la circulation et le stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier le mode d'attribution des permis journaliers gratuits accessibles aux Centres de la petite enfance et les garderies, subventionnées ou non, reconnus par le Ministère de la famille.

---

Un débat s'engage.

---

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.21 1225069026

---

**CA22 16 0355**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification du mode de paiement aux bornes de stationnement et aux distributeurs de l'Agence de mobilité durable prévu au règlement 1171**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 septembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QU'ENTRE** le premier projet de règlement adopté le 6 septembre 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069027;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Caroline Braun

**D'ADOPTER**, sans changement, le « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier le mode de paiement aux bornes de stationnement et aux distributeurs de l'Agence de mobilité durable prévu au règlement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.22 1225069027

**CA22 16 0356**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés (AO-269) visant à interdire l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles opérés par un moteur à essence**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 septembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QU'ENTRE** le premier projet de règlement adopté le 6 septembre 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1227776002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER**, sans changement, le « *Règlement modifiant le Règlement relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés (AO-269)* ». L'objet de ce règlement vise à interdire l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles opérés par un moteur à essence.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.23 1227776002

---

**CA22 16 0357**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) - Prohiber la conduite de vélos sur les avenues piétonnes**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 septembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QU'ENTRE** le premier projet de règlement adopté le 6 septembre 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228747002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, sans changement, le « *Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)* ». L'objet de ce règlement vise à ajouter aux prohibitions prévues à l'article 2 du *Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)* la conduite de vélos sur les avenues piétonnes.

---

Un débat s'engage.

---

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

**Votent contre:** Valérie Patreau, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.24 1228747002

---

#### **CA22 16 0358**

**ADDENDA - Édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (AO-21), une ordonnance visant à autoriser la Société de transport de Montréal à effectuer des travaux pour la construction d'un poste de ventilation mécanique, en dehors des plages horaires autorisées par le Règlement**

**ATTENDU QUE** cette ordonnance vise uniquement une dérogation à l'article 4 (b), comme prévu dans l'article 4.1 du Règlement sur le bruit (AO-21);

**ATTENDU QUE** toutes les autres dispositions du Règlement sur le bruit (AO-21) seront respectées;

**ATTENDU** les mesures d'atténuation proposées;

**ATTENDU QUE** projet de la STM, vise la construction d'un puits de ventilation mécanique pour le métro;

**ATTENDU QUE** les travaux de nuit doivent être réalisés lorsque le métro n'est pas en service et seraient planifiés pour une période de 7 nuits, entre 17 h 30 et 5 h 30;

**ATTENDU QUE** le conseil d'arrondissement peut revoir les modalités entourant cette ordonnance avant la fin des travaux;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro le sommaire 1218358015;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ABROGER** l'ordonnance OCA21 16 0158 émise par le conseil d'arrondissement le 9 août 2021 par le biais de la résolution CA21 16 0260;

**D'ÉDICTER** une ordonnance visant à autoriser la Société de transport de Montréal (STM) à effectuer des travaux de nuit, de 17 h 30 jusqu'à 5 h 30, et ce, pour une durée de sept (7) nuits tout en respectant les limites de bruit prévues au *Règlement sur le bruit (AO-21)* ainsi que la condition suivante prévue à l'ordonnance :

- Conformément à l'article 4.1 du *Règlement sur le bruit* (AO-21), la STM devra aviser la direction adjointe d'arrondissement – gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif des dates prévues pour les travaux de construction au moins sept (7) jours avant le début desdits travaux.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.25 1218358015

---

#### **CA22 16 0359**

**Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont**

**ATTENDU QUE** les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement au cours d'octobre à novembre 2022 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226737010

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER** les ordonnances pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Parade des citrouilles** »
- Événement « **Cérémonie du Jour du Souvenir** »
- Événement « **Parade Bagleiten - Visite du Grand Rabin** »
- Événement « **Le grand Portage** »
- Événement « **Le Souper D'Huîtres du Comité de jumelage d'Outremont** »

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.26 1226737010

---

#### **CA22 16 0360**

**Édicter une ordonnance permettant l'utilisation sans abonnement et un accès libre (sans réservation) aux terrains de tennis du parc Joyce jusqu'à la fin de la saison 2022**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1227010001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER**, en vertu de l'article 132 du *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2022) (AO-544), une ordonnance accordant la réduction totale des tarifs prévus aux articles 108 et 109 du règlement en permettant l'utilisation sans abonnement et un accès libre (sans réservation) aux terrains de tennis du parc Joyce jusqu'à la fin de la saison 2022.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.27 1227010001

---

**CA22 16 0361**

**Accorder une demande de dérogation mineure visant à permettre, pour l'immeuble situé au 628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, la reconstruction d'un escalier extérieur sur le mur arrière du bâtiment tel que prévu à l'article 4.3 du Règlement de zonage (1177)**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à sa séance du 7 septembre 2022, la demande de dérogation mineure à l'article 4.3 du Règlement de zonage (1177);

**ATTENDU QU'UN** avis a été publié au moins quinze (15) jours avant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement où a été présentée la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358029;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

Pour l'immeuble situé au 628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure à l'article 4.3 du *Règlement de zonage* 1177 afin d'autoriser la reconstruction d'un escalier sur le mur arrière du bâtiment.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1228358029

---

**CA22 16 0362**

**Accorder une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1400, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, permettant de déroger à la marge de recul maximale exigée face à la place Alice-Girard (art. 6) du Règlement 06-069, au pourcentage minimal de surface végétale (article 7.12.2) du Règlement de zonage (1177) et au nombre minimal d'espaces de chargement et de déchargement (article 10.3) du Règlement de zonage (1177)**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 19 janvier 2022, les demandes de dérogation mineure en vertu du *Règlement concernant les dérogations mineures* (1180);

**ATTENDU QU'UN** avis public concernant les demandes de dérogation mineure a été publié le 19 juillet 2022;

**ATTENDU QUE** le conseil de l'arrondissement doit statuer sur ces demandes de dérogation mineure lors de sa séance ordinaire devant se tenir à 19 h le 6 octobre 2022;

**ATTENDU QUE** dans le cadre d'une demande de permis pour la construction d'une école primaire, trois demandes de dérogation mineure sont requises en vertu du Règlement concernant les dérogations mineures (1180) afin de déroger à l'article 6 du Règlement 06-069, ainsi qu'aux articles 7.12.2 et 10.3 du Règlement de zonage (1177);

**ATTENDU** les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1227596004;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

Pour le bâtiment situé au 1400, avenue Thérèse-Lavoie-Roux (lot 6 050 871 du cadastre du Québec) :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure à l'article 6 du Règlement 06-069;

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure aux articles 7.12.2 et 10.3 du *Règlement de zonage* (1177);

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1227596004

---

**CA22 16 0363**

**Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 1400, avenue Thérèse-Lavoie-Roux**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 19 janvier 2022, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la construction d'une école primaire;

**ATTENDU** les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1227596004;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

Pour le bâtiment situé au 1400, avenue Thérèse-Lavoie-Roux (lot 6 050 871 du cadastre du Québec) :

**D'APPROUVER** la demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés, le tout, conformément au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530):

Avec les réserves suivantes :

- Retirer le bâtiment accessoire (remise) proposé en bordure de l'avenue Dollard et intégrer les besoins d'entreposage au bâtiment principal;
- Remplacer les surfaces gazonnées par une surface favorisant la biodiversité (ex.: mélange de trèfle, pré fleuri), afin de réduire l'entretien et l'arrosage requis, le tout en cohérence avec le langage paysager développé sur le domaine public;
- Augmenter le nombre d'espaces de stationnement pour vélos sur le terrain afin d'appuyer les ambitions du quartier en matière de mobilité active.

## **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1227596004

---

## **CA22 16 0364**

**Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 36, avenue Claude-Champagne et 5662, avenue Durocher**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance du 7 septembre 2022, les demandes d'approbation d'un PIIA conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530);

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358028;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

### **36, avenue Claude-Champagne :**

Avec la réserve suivante :

- Modifier le garde-corps de la terrasse (42" et moins) et de l'escalier; proposer un modèle métallique ou en bois avec une opacité maximale de 25 %.

### **5662, avenue Durocher :**

Avec les réserves suivantes :

- Pour la nouvelle véranda, remplacement de la fenêtre au mur latéral droit par un mur aveugle de même matérialité que le volume en projection de l'étage;
- Fournir l'élévation latérale côté sud.

Et les suggestions suivantes :

- Bonifier la ventilation naturelle du solarium en ajoutant des parties ouvrantes;
- Utiliser l'énergie passive de la véranda afin de chauffer le bâtiment principal dans une optique de développement durable;

- Planter un arbre dans la cour afin d'offrir de l'ombre en été.

## **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1228358028

---

### **CA22 16 0365**

**ADDENDA - Dépôt du nouveau certificat du résultat de la procédure d'enregistrement / Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour financer les travaux prévus au programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement (AO-555)**

**DÉPÔT** du nouveau certificat du résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 27, 28 et 29 septembre 2022 pour le « *Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour financer les travaux prévus au programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement* » (AO-555).

61.01 1223711015

---

### **CA22 16 0366**

**ADDENDA - Dépôt du nouveau certificat du résultat de la procédure d'enregistrement / Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour financer les travaux prévus au programme de protection de bâtiments de l'arrondissement (AO-556)**

**DÉPÔT** du nouveau certificat du résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 27, 28 et 29 septembre 2022 pour le « *Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement* » (AO-556)

61.02 1223711016

---

### **CA22 16 0367**

**Motion de la conseillère Valérie Patreau - Protection des Résidences pour Personnes Aînées à Outremont**

**ATTENDU QUE** la population de personnes aînées, âgées de 65 ans et plus, est identifiée comme étant « assez importante » au sein de la population, d'après le profil sociodémographique de l'arrondissement d'Outremont;

**ATTENDU QUE** le profil sociodémographique de l'arrondissement d'Outremont indique qu'en 2016, une proportion de 6,1 % des 65 ans était en situation de faible revenu,

**ATTENDU QUE**, d'après le ministère de la famille du Québec « la population du Québec vieillit rapidement » et que « selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec, le quart des Québécois seront âgés de 65 ans ou plus en 2031 et près du tiers, en 2061 »,

**ATTENDU QU'IL** est important de protéger les maisons pour personnes aînées déjà présentes sur le territoire d'Outremont afin d'éviter leur conversion vers d'autres usages commerciaux ou privés qui nuiraient aux personnes y résidant,

**ATTENDU QUE** lors du Conseil Municipal du 19 septembre 2022, la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité une motion demandant au gouvernement du Québec de renforcer la réglementation provinciale afin de protéger les résidences privées pour personnes âgées,

**ATTENDU QUE** plusieurs arrondissements incluant Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La-Petite-Patrie, Saint-Léonard, Le Sud-Ouest, Verdun, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, ont adopté des règlements ou usé de leur pouvoir discrétionnaire pour prévenir les rénovictions et pour protéger les maisons de chambres et les centres d'hébergement collectif, et que ces outils peuvent parfois prévenir la décertification de RPA;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement d'Outremont a les pouvoirs d'agir sur les règlements d'urbanisme de son territoire,

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

**DE METTRE À JOUR** les règlements d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont afin d'empêcher la conversion de Maisons privées pour personnes âgées en un usage commercial ou un autre usage résidentiel privé qui nuiraient aux personnes y résidant.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

---

#### **Levée de la séance**

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 22 H 33.

70.01

---

---

Laurent Desbois  
Maire de l'arrondissement

---

Julie Desjardins  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 novembre 2022.